



CAHIER DES CHARGES

CREATION DE FILMS DOCUMENTAIRE DE 15 MINUTES SUR LA TRANSHUMANCE DE LA BERNATOIRE

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

Dans le cadre du projet européen « Pyrénées–Mont Perdu, Patrimoine Mondial 2 » (PMPPM2), programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) il a été décidé de créer un film documentaire de 15 minutes sur la transhumance de la Bernatoire.

Le projet est cofinancé à hauteur de 65% par le *Fonds Européen de Développement Régional* (FEDER). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier Espagne-France-Andorre. Son aide est concentrée sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières au travers de stratégies conjointes qui favorisent le développement durable du territoire.

Présentation du programme PMPPM2

PMPPM 2 est la suite du projet POCTEFA « Pyrénées-Mont Perdu, Patrimoine Mondial » qui s'est déroulé du 1er juillet 2011 au 30 juin 2015.

Le programme d'actions de PMPPM 2 a été élaboré à partir de celui du plan de gestion du site classé au patrimoine mondial, réalisé dans le cadre du premier PMPPM.

- Objectif général : valoriser et promouvoir de manière durable et intégrée le site Pyrénées Mont Perdu, inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 1997.
- Durée du projet : 1er juillet 2016 – 30 juin 2019
- Chef de file : Commune de Gavarnie-Gèdre
- Partenaires : Département des Hautes-Pyrénées, Parc National des Pyrénées, Communauté de Communes Gavarnie Gèdre, Office de Tourisme Gavarnie Gèdre, Parque Nacional Ordesa y Monte Perdido, Comarca du Sobrarbe
- Actions :
 - o Compiler et valoriser les connaissances sur les patrimoines du Site Pyrénées-Mont-Perdu
 - o Création d'une offre touristique transfrontalière de découverte des patrimoines du Site Pyrénées Mont-Perdu dont la ***réalisation d'un film documentaire sur la transhumance transfrontalier de la Bernatoire,***
 - o Partage de la valeur universelle exceptionnelle du site Patrimoine Mondial

Présentation du projet de film documentaire

Le documentaire présentera l'histoire de la transhumance de la Bernatoire et son organisation actuelle. Des images d'animation pourront être utilisées.

« Autrefois, les gorges de Pragnères à Pierrefitte constituaient un rempart naturel à l'accès aux plaines pour les habitants de Gavarnie-Gèdre, surtout en hiver. Les relations étaient plus simples et plus directes avec les éleveurs espagnols du versant sud du bien Pyrénées -Mont Perdu.

Ces derniers, du fait d'hiver moins rigoureux et d'une meilleure accessibilité vers le bas de la vallée possédaient des troupeaux beaucoup plus importants. A cause de la sécheresse qui règne en été sur le versant sud, les éleveurs convoitaient les pâturages du versant français pour la période estivale...

Afin de couper court aux conflits de pacage dans la vallée d'Ossoue, vital pour leurs troupeaux, les pasteurs français et les bergers espagnols se sont dotés dès le XII^{ème}/XIII^{ème} siècle des traités « Lies et Passeries ». Ils ont été officialisés par Napoléon III et Isabelle II Reine d'Espagne, par le traité de Bayonne de 1856.

Dans le cadre de cette entente, les estives de la rive droite de la vallée d'Ossoue, sont à partir de la fin juillet, réservées jusqu'à la fin de la période estivale, aux éleveurs de la Mancomunidad del Valle de Broto, et ce, sans contrepartie.

Ainsi, tous les ans, autour du 22 juillet, a lieu la transhumance, et ce depuis quelques huit siècles... Ce ne sont pas moins de mille vaches qui passent le col de la Bernatoire pour venir paître en France. »

Cette transhumance a lieu au mois de juillet, autours du 20, mais la date exacte n'est connue qu'une dizaine de jours avant.

Cependant, le documentaire ne doit pas se limiter à la seule transhumance. Il traitera également de la vie pastorale et des éleveurs sur une année entière.

Le tournage commencera en juillet 2017 et se terminera en juillet 2018 afin d'avoir la possibilité de faire des images en 2018 en cas de mauvais temps en 2017 (sans obligation de tourner en 2018 si le résultat attendue est obtenu dès 2017). Livraison attendue au plus tard le 15 décembre 2018.

A noter qu'un support technique en terme de coordination, de scénario (qui doit être élaboré par l'entreprise sélectionnée) et d'assistance sur le tournage sera apporté par l'office de Tourisme de Gavarnie-Gèdre et les différents partenaires du projet.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

La consultation porte sur la création d'un film documentaire de 15 minutes en 4K incluant des images aériennes (possibilité d'utiliser le drone) et d'animations, avec cession des rushes pour une utilisation promotionnelle par les différents partenaires du PMPPM2 (usage non commercial). Le film devra être doublé avec une version française, espagnole en anglais (trois versions au total). Le prestataire devra fournir le film sur différents supports et notamment sur dvd et blue-ray afin de pouvoir le diffuser dans les différentes salles de projection du territoire. Mais aussi en format web.

ARTICLE 3 : PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

Tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

1. Production d'un film de 15 min en 4K traduit en français, espagnol et anglais avec exports en 4K et en HD.
2. Duplication en 10 exemplaires sur support Dvd, 6 sur blue-ray
3. Total général

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacune des prestations, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises et les détails techniques.

Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis.

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

Critères administratifs : (40%)

- prix, hors taxes et toutes taxes comprises. (30%)
- disponibilité (10%)

Critères techniques : (60%)

- capacité à tourner et à se déplacer de façon autonome en montagne (15%)
- moyens techniques utilisés (10%)
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs (documentaires, films en montagne) (20%)
- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges (15%)

La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

La présente consultation pourra faire l'objet d'une négociation écrite (par fax, mail ou courrier) avec tous les candidats ayant remis une offre dans les délais impartis.

cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives réglementaires. L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Le budget ne doit pas dépasser 30 000 € TTC. Les factures seront adressées directement aux différents partenaires.

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement final après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande. Les paiements se font, à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique. Le mode de règlement choisi par la commune de Gavarnie-Gèdre est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n°2002 – 231 du 21 février 2002.

L'unité monétaire est l'euro

A Gavarnie-Gèdre, le 6 avril 2017